

Former des examinateurs-correcteurs DELF-DALF : habilitation

Domaine	Durée	Format	Palier
Formation de formateurs	30 heures	Présence	Ingénieur

Public

Cette formation s'adresse uniquement à des responsables et chargés de mission pédagogique, directeurs des cours, attachés de coopération, formateurs de formateurs susceptibles d'intervenir dans un dispositif d'évaluation DELF-DALF et désignés, à l'étranger, par le responsable du service de coopération et d'action culturelle.

Objectif général

Ce parcours vise l'acquisition de compétences requises pour devenir formateurs d'examineurs-correcteurs des épreuves du DELF et du DALF afin de démultiplier ensuite localement les formations d'habilitation et assurer les renouvellements d'habilitation.

Il vise également à renforcer leurs compétences d'évaluateurs et à connaître les nouveaux outils et les nouvelles dispositions relatives à l'évaluation du DELF et du DALF.

Prérequis pédagogiques

Ce module est ouvert uniquement aux personnes titulaires d'une habilitation d'examineur-correcteur DELF-DALF en cours de validité au moment du stage et justifiant d'une expérience conséquente de l'évaluation des épreuves orales et écrites du DELF et du DALF. Un intérêt et/ou une expérience en ingénierie de formation serait un plus. L'habilitation de formateur couvrira nécessairement les niveaux précédemment obtenus lors de l'habilitation d'examineur-correcteur.

Les participants devront avoir au minimum le niveau immédiatement supérieur à celui visé par l'habilitation (exemple : avoir un niveau C1 pour pouvoir évaluer le niveau B2).

Afin que les participants tirent le meilleur profit de la formation, une maîtrise de la langue française, correspondant au minimum au niveau B2 du CECRL, est requise.

Présentation

Du fait de l'utilisation des nouvelles grilles DELF et DALF durant la formation, en amont de celle-ci, les participants devront réaliser le module d'autoformation sur les nouvelles grilles disponibles sur la plateforme FEI+ (environ 6 heures de formation) et faire parvenir leur attestation de réussite au plus tard deux semaines avant le début de la formation. L'évaluation des productions proposées dans la dernière partie du parcours en ligne est obligatoire, jusqu'au plus haut niveau d'habilitation possédé par le stagiaire.

Durant la formation, les participants seront amenés à réfléchir à la présentation de France Éducation international, du dispositif DELF-DALF et du CECRL dans un stage local d'habilitation des examinateurs-correcteurs.

Dans un second temps, ils prépareront et animeront des modules de formation selon des focus prédéfinis.

Pour finir, ils établiront le vadémécum du formateur et se familiariseront avec les procédures d'organisation d'un stage local et le matériel mis à la disposition des formateurs habilités.

Modalités et conditions

Cette formation en présence est conçue selon une approche de formation/action, participative et interactive où alternent les séquences d'apports théoriques, d'analyse, d'expérimentation et de conception pédagogique.

Le participant devra signer une feuille d'émargement à chaque séance. En cas d'absences, même dûment justifiées, à l'une ou plusieurs séances, le nombre d'heures correspondant à ces absences sera déduit. Cependant, pour prétendre à l'habilitation de formateur d'examineur-correcteur, la présence à l'ensemble de la formation est obligatoire.

Les participants pourront être amenés à consacrer un temps de préparation conséquent, en dehors du temps de formation, pour la création de leur module.

À l'issue du stage, une attestation d'habilitation valable 5 ans sera délivrée à chaque participant, sur la base de modalités d'évaluation qui seront précisées en formation.

France Éducation international se réserve le droit de ne pas habilitier un participant ou de l'habilitier partiellement pour certains niveaux, s'il ne satisfait pas aux critères d'habilitation. Les résultats des tests d'habilitation ne sont pas communiqués aux participants.

L'habilitation est différente du certificat de participation envoyé par l'équipe BELC. L'attestation d'habilitation sera directement téléchargeable sur la plateforme GAEL dans un délai d'un mois après la fin de l'événement.

Prérequis techniques et numériques

Ce module est ouvert aux professionnels ayant une bonne maîtrise des outils numériques.

Contenu prévisionnel

- Faire connaissance. Mutualiser ses représentations et ses pratiques de formation.
- Formuler ses besoins et ses attentes pour les mettre en regard des objectifs de la formation.
- Identifier des éléments d'information pour présenter France Éducation international et le dispositif DELF-DALF. Réactualiser ses connaissances sur le CECRL.
- Préparer l'animation d'un module de formation sur le CECRL (définir les objectifs et le type d'activités).
- Élaborer un programme de formation. Élaborer une séquence pédagogique de formation d'habilitation, créer des activités de formation.
- Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF A1.
- Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF A2.
- Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF B1.
- Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF B2.
- Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DALF C1.
- Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DALF C2.
- Établir le guide des bonnes pratiques du formateur (définir les critères de qualité d'un stage de formation).
- Adopter les modalités d'organisation d'un stage local et les procédures d'habilitation.
- Identifier les outils, activités et ressources à disposition du formateur
- Faire une synthèse des contenus de formation.
- Passer le test final d'habilitation du formateur.